

ARRETE N°2024-1692 du 27 SEPTEMBRE 2024

LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'ATTACHE
AU TITRE DE LA
PROMOTION INTERNE
2024

Le Maire de la Ville de Saint-Nazaire,

VU le code général de la fonction publique ;

VU décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} – sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès par voie de promotion interne, au grade d'attaché :

- BOUCHET Christelle
- BOUILLON Blandine
- DEFOY Hélène
- EVAIN Maxime

ARTICLE 2 - la présente liste d'aptitude, établie avec effet au 1^{er} octobre 2024, a une validité de 2 ans renouvelable deux fois, sur demande du fonctionnaire inscrit, un mois avant le terme de la validité de la liste :

- première réinscription à l'issue de deux années d'inscription : pour une 3^{ème} année
- deuxième réinscription à l'issue de trois années d'inscription : pour la 4^{ème} année.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au centre de gestion de Loire-Atlantique

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

ARTICLE 5 - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'Ile Gloriette B.P. 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Saint-Nazaire, le 27 septembre 2024,



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Céline PAILLARD.